

**Saint-Denis**  
**le 23 février**

# *Formations* *Expertises*

**23 février 2011**

Conformité de votre système comptable  
et financier

Le contrôle de la comptabilité informatisée

**INFO****CERT**

## 1 23-Février-2011 : Le contrôle des comptabilités informatisées

### 1.1 Introduction

L'administration fiscale s'appuie de façon croissante sur les systèmes informatisés et notamment les logiciels pour mener à bien leur mission de contrôle des données comptables et de gestion informatisée (Cf. BOI du 24 janvier 2006, 13 L 1 06 n° 12, BOI mars 2008,..). Pour cela, ils font directement référence aux fonctions que doivent remplir le logiciel pour assurer la conformité des traitements et des données de l'entreprise.

La certification NF Logiciel comptabilité informatisée, créée par INFOCERT avec l'appui du Club ACCÈS et en relation directe avec la Direction Générale des Impôts, propose une interprétation unique des réglementations applicables aux logiciels.



En s'appuyant sur cette certification, INFOCERT vous propose cette formation pour vous permettre de comprendre les enjeux de la conformité et le rôle croissant de vos différents logiciels dans la présentation de la conformité et la contribution par les données gérées aux contrôles des administrations (DGI, DGCCRF,). Cette formation présentera les réponses aux exigences de la réglementation concernant la comptabilité, la gestion commerciale, les achats, les inventaires, les immobilisations, la production et la gestion de l'encaissement.

À l'issue de la formation, le participant saura :

- appréhender le principe du contrôle des comptabilités informatisées
- identifier les exigences réglementaires applicables
- assurer la qualité et la conformité de son système de gestion comptable et financière

### 1.2 Objectifs

- savoir identifier les traitements et les données comptables impactées
- préparer les archives réglementaires de l'entreprise
- mesurer le niveau de conformité aux exigences requises en vue de la certification NF Logiciel comptabilité informatisée d'un système de gestion comptable et financière



## 1.3 PROGRAMME

### o Comprendre les obligations légales

- o Les obligations légales des entreprises
  - Les données comptables et fiscales
  - Les exigences applicables aux logiciels
  - Les principes du contrôle des comptabilités informatisées

### o Comparer et évaluer votre conformité

- o Les traitements
  - La gestion des écritures comptables
  - Les procédures mensuelles
  - La procédure annuelle
- o La traçabilité des données
  - Les événements comptables
  - La piste d'audit
- o L'archivage des données fiscales
  - L'identification des données fiscales
  - Le contenu des archives fiscales
  - Le rôle des utilisateurs

### o Exemples pratiques

- o Dématérialiser les factures clients
- o Déclaration d'échanges de services, gestion des délais de règlement
- o Les documents d'un contrôle fiscal

#### Note

La formation fera référence aux documents suivants :

- o Bulletin Officiel des Impôts, Direction Générale des Impôts, 13 L-1-06, N° 12 du 24 janvier 2006, Contrôle des comptabilités informatisées, NOR : BUD L 06 00012 J, Bureau CF 1
- o Bulletin Officiel des Impôts, Direction Générale des Impôts, 3 E-1-07, N° 4 du 11 janvier 2007, Taxe sur la valeur ajoutée. Obligations relatives à la conservation des factures. NOR : BUD F 07 30003J, Bureaux D 1 et CF 1
- o Bulletin Officiel des Impôts, Direction Générale des Impôts, 3 C.A, N° 136 du 7 août 2003, (C.G.I., art. 289, 289 bis, L.P.F., art L. 102 C, Taxe sur la valeur ajoutée. Obligations des assujettis. Obligations relatives à l'établissement des Factures. NOR : BUD F 0330012 J, Bureaux D1 - CF1 - CF3
- o Bulletin Officiel des Impôts, Direction Générale des impôts ,3 D-1-07, n° 66 du 9 mai 2007, Taxe sur la valeur ajoutée (Tva). Droit à déduction. Refonte de l'annexe II, (CGI, annexe II, art. 205 à 210) NOR : BUD F 07 30012J, Bureaux D1.

## 2 INSCRIPTION

### 2.1 Conditions d'inscription<sup>1</sup>

Inscription, au plus tard, 7 jours avant la formation. La confirmation de l'inscription est adressée 7 jours avant le début du stage ainsi que le plan d'accès.

### 2.2 Inscription

Société \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_

**Bon d'inscription à retourner par FAX: + 33 (0)5 63 83 07 02 ou par email : [inscription@infocert.org](mailto:inscription@infocert.org)**  
ou par courrier à INFOCERT, MDI-ALBITECH, 54 rue Gustave EIFFEL, 81012 ALBI Cedex 9.

La convocation vous sera adressée après votre inscription.

### 2.3 Lieu – horaires - Date - Prix

- Saint-Denis (93) - De 9h30 à 17h30
- Choix & Prix TTC - (Tva 19,6% incluse)
  - 23 février 2011 : contrôle des comptabilités informatisées**
  - Prix non membre Club ACCES : 698 euro TTC (TVA 19.6% incluse)
  - Prix membre Club ACCES : 398 euro TTC (TVA 19.6% incluse)

### 2.4 Fournitures

- Support de cours
- Documentation de référence INFOCERT

## INFOCERT

54 rue Gustave Eiffel - 81012 Albi Cedex 9  
Tél. +33 (0)5 63 58 69 65 / Fax +33 (0)5 63 83 07 02  
Siret 431 853 043 00047 - NAF 7120B - Email : [direction@infocert.org](mailto:direction@infocert.org)  
[www.infocert.org](http://www.infocert.org)

**N° agrément organisme de formation n°73810069281**

<sup>1</sup> INFOCERT confirmera les formations au minimum 7 jours avant les dates prévues par l'envoi d'une convocation.